



## Procès en cours et redressement judiciaire

Par **liliou83**, le **04/01/2014** à **16:34**

Bonjour,

j'ai intenté un procès au tribunal de commerce contre un prestataire qui n'avait pas rempli ses obligations. En juillet, celui-ci se place en redressement judiciaire. La procédure a déjà commencé. Lors de toute la suite du procès, le prestataire ne fait jamais mention de ce redressement. Le jugement est rendu en ma défaveur. Je dois donc faire appel. N'ayant pas été informé de cette procédure de redressement, j'intente également une procédure en relevé de forclusion. Cependant j'ai cru lire que le redressement judiciaire suspend les procédures intentées. Qu'en est-il donc de mon appel? De même quelle est la valeur du jugement prononcé alors que normalement si j'ai bien compris, il n'aurait pas dû l'être?

Cordialement.